

Préfecture des Côtes d'Armor - DRCT

Soutien à la tarification sociale des cantines – Dispositif cantines à 1 €

Parmi les différentes mesures engagées par l'État au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, le soutien à la tarification sociale des cantines sera renforcé à compter du 1er avril 2021.

En effet, cette mesure concrète est apparue particulièrement efficace pour soutenir les familles modestes et favoriser l'égal accès des enfants à l'alimentation. Le Gouvernement a donc annoncé un renforcement de son intervention aux côtés des communes rurales.

Désormais, l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale "part péréquation" pourra recevoir 3 euros de subvention par repas servi pour 1 euro dans les cantines municipales, dans le cadre d'une tarification sociale.

Vous trouverez en **annexe 5**, une **documentation qui vous précise les modalités d'accès à ce dispositif**.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter le référent pour les Côtes d'Armor :

Monsieur Éric Quilliou - eric.quilliou@cotes-darmor.gouv.fr